



**PRÉFÈTE
DU RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
de la protection des populations**

**Service protection de l'environnement
Pôle installations classées et environnement**

Mél : ddpp-pe@rhone.gouv.fr

Dossier suivi par : Olivier GUIBERT

Tél : 04 72 61 37 81

Monsieur le maire de Lyon

Hôtel de Ville

1 Place de la Comédie

69 205 LYON Cedex 01

Lyon, le **31 OCT. 2025**

Monsieur le maire,

Par arrêté préfectoral n° : DDPP-SPE 2025-042 du 19 février 2025, la commune de Lyon a été mise en demeure de respecter les dispositions des articles 5.1.3 et 5.3.3 de l'arrêté préfectoral du 25 octobre 2006 autorisant la ville de Lyon à poursuivre l'exploitation des installations du jardin zoologique du Parc de la Tête d'Or à Lyon 6^e et à créer une plaine africaine au sein de ce jardin zoologique.

Le 12 juillet 2025, vos services ont transmis à l'inspection des installations classées un porté à connaissance relatif à la régularisation administrative des activités de votre établissement axé sur les trois projets suivants :

- la modification des réseaux d'eaux pour mise en conformité en 2020,
- la transformation de l'ancien espace des éléphants en une zone constituée d'un bâtiment et de deux volièrès nommée « Forêts d'Asie » en 2021,
- la végétalisation des allées du parc zoologique en 2025.

Au cours de la visioconférence entre l'Inspection et vos services, qui s'est tenue le 15 octobre 2025, ont également été transmis des compléments concernant les résultats des autosurveillances sur les rejets ainsi que les poses de compteurs et les relevés de la consommation d'eau.

L'inspection des installations classées m'a donc fait savoir que vous aviez respecté l'ensemble des prescriptions de la mise en demeure précitée.

Par conséquent, je vous informe que la procédure de mise en demeure engagée à l'encontre de la commune de Lyon ne sera pas poursuivie.

Je vous prie d'agréer, monsieur le maire, l'expression de mes sentiments distingués.

Le directeur départemental

P.E

Le Directeur Départemental
Adjoint

Mathias TINCHANT

Copie : SPE2